

4. L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

Combien de temps les élèves passent-ils en classe ?

- Dans les pays de l'OCDE, les élèves âgés de 7 et 8 ans suivent en moyenne 749 heures de cours obligatoires par an ; le temps dédié aux cours obligatoires est d'environ 44 heures de plus pour les 9-11 ans et de 124 heures de plus pour les 12-14 ans.
- Dans les pays de l'OCDE, les cours de lecture, d'expression écrite et de littérature, de mathématiques et de sciences absorbent 48 % du temps d'enseignement obligatoire des 9-11 ans, et 41 % de celui des 12-14 ans.
- La part du temps d'instruction obligatoire consacrée à la lecture, à l'expression écrite et à la littérature chez les élèves de 9 à 11 ans varie de 11 % en Indonésie à au moins 30 % en France, au Mexique et aux Pays-Bas.

Description

Cet indicateur examine le temps que les élèves passent dans le système d'éducation formel entre les âges de 7 et 14 ans. Le choix que font les pays concernant la durée de l'enseignement obligatoire et les matières obligatoires est un reflet des priorités nationales dans le domaine de l'éducation. Étant donné qu'une part importante des investissements publics dans l'éducation est absorbée par l'enseignement dispensé dans le cadre formel de la classe, le temps que les élèves passent à l'école est un facteur important pour déterminer le montant des financements à consacrer à l'éducation.

Résultats

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, le temps total d'enseignement prévu (composantes obligatoires et non obligatoires confondues) représente 6 732 heures entre l'âge de 7 et 14 ans. Toutefois, il varie selon la réglementation officielle : il est de moins de 4 715 heures en Pologne et de plus de 8 316 heures en Italie.

Pour les élèves de 9 à 11 ans des pays de l'OCDE, 48 % du temps d'enseignement obligatoire est consacré à l'étude de trois matières fondamentales : la lecture, l'expression écrite et la littérature (23 %), les mathématiques (16 %) et les sciences (9 %). Mais la proportion du temps passé en cours consacré à chacune de ces matières varie considérablement d'un pays à l'autre. La lecture, l'expression écrite et la littérature, par exemple, représentent 11 % du temps d'enseignement en Indonésie, contre 30 % ou plus en France, au Mexique et aux Pays-Bas. Il y a également des différences considérables dans le temps passé à étudier les langues vivantes étrangères. En Angleterre, en Argentine, au Chili et aux Pays-Bas, 3 % ou moins du temps d'instruction obligatoire des 9-11 ans est consacré à l'apprentissage d'autres langues, contre 10 % au moins en Allemagne, en Espagne, en Estonie, en Grèce, en Israël, en Italie, en République Slovaque, en Slovénie et en Turquie, et 25 % au Luxembourg.

Dans les pays de l'OCDE, en moyenne 41 % du programme de cours obligatoires des 12-14 ans est consacré à trois matières fondamentales, à savoir la lecture, l'expression écrite et la litté-

rature (16 %), les mathématiques (13 %) et les sciences (12 %). Comparé aux élèves âgés de 9 à 11 ans, une part relativement importante du programme suivi par ce groupe plus âgé est consacrée aux sciences sociales (12 %) et aux langues étrangères modernes (13 %).

La plupart des pays de l'OCDE arrêtent un nombre précis d'heures d'instruction obligatoire. Dans le cadre de ce programme obligatoire, les élèves jouissent d'un degré variable de liberté pour choisir les matières qu'ils souhaitent suivre. La République tchèque permet une flexibilité complète (100 %) en ce qui concerne le programme obligatoire pour les 9-14 ans. L'Australie est le second pays à faire preuve du plus haut degré de flexibilité dans la composition des programmes d'instruction obligatoire : 59 % du contenu de ce programme peut-être décidé par les 9-11 ans, contre 42 % par les 12-14 ans.

Définitions

Les données relatives au temps d'instruction font la distinction entre temps d'instruction « obligatoire » et « prévu ». Le temps d'instruction obligatoire est le temps minimum d'instruction auquel sont tenus les établissements scolaires. Le temps total d'instruction prévu pour les élèves est une estimation du nombre d'heures de cours correspondant aux composantes obligatoire et non obligatoire du programme. Il ne constitue pas toutefois une indication de la qualité de l'instruction dispensée, ni de la quantité ou de la qualité des moyens matériels et humains mis en œuvre. Les données relatives au nombre d'heures d'instruction se rapportent à l'année scolaire 2008-09 et proviennent de l'enquête OCDE-INES de 2010 sur les enseignants et les programmes.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

Pour en savoir plus

Des informations et des notes complémentaires, ainsi qu'une explication détaillée des sources et des méthodes, sont disponibles dans l'édition 2011 de *Regards sur l'éducation* (indicateur D1).

Parmi les domaines couverts figurent :

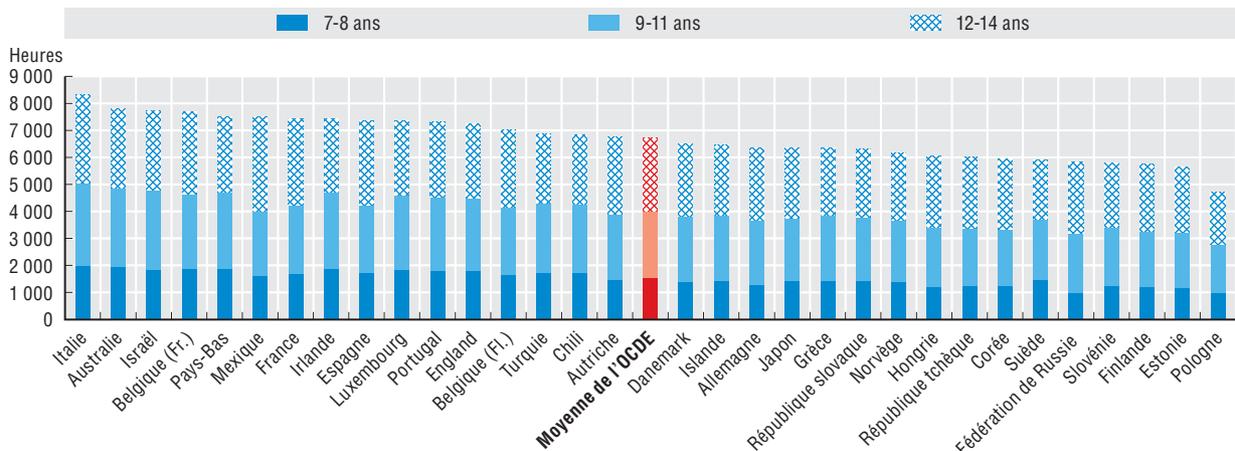
- Le temps d'instruction obligatoire et prévu dans les établissements publics.
- La répartition par matière du temps total d'instruction.

Autres publications de l'OCDE

21st Century Learning Environments (2006).

Graphique 4.1. Nombre total d'heures d'enseignement dans les établissements publics (2009)

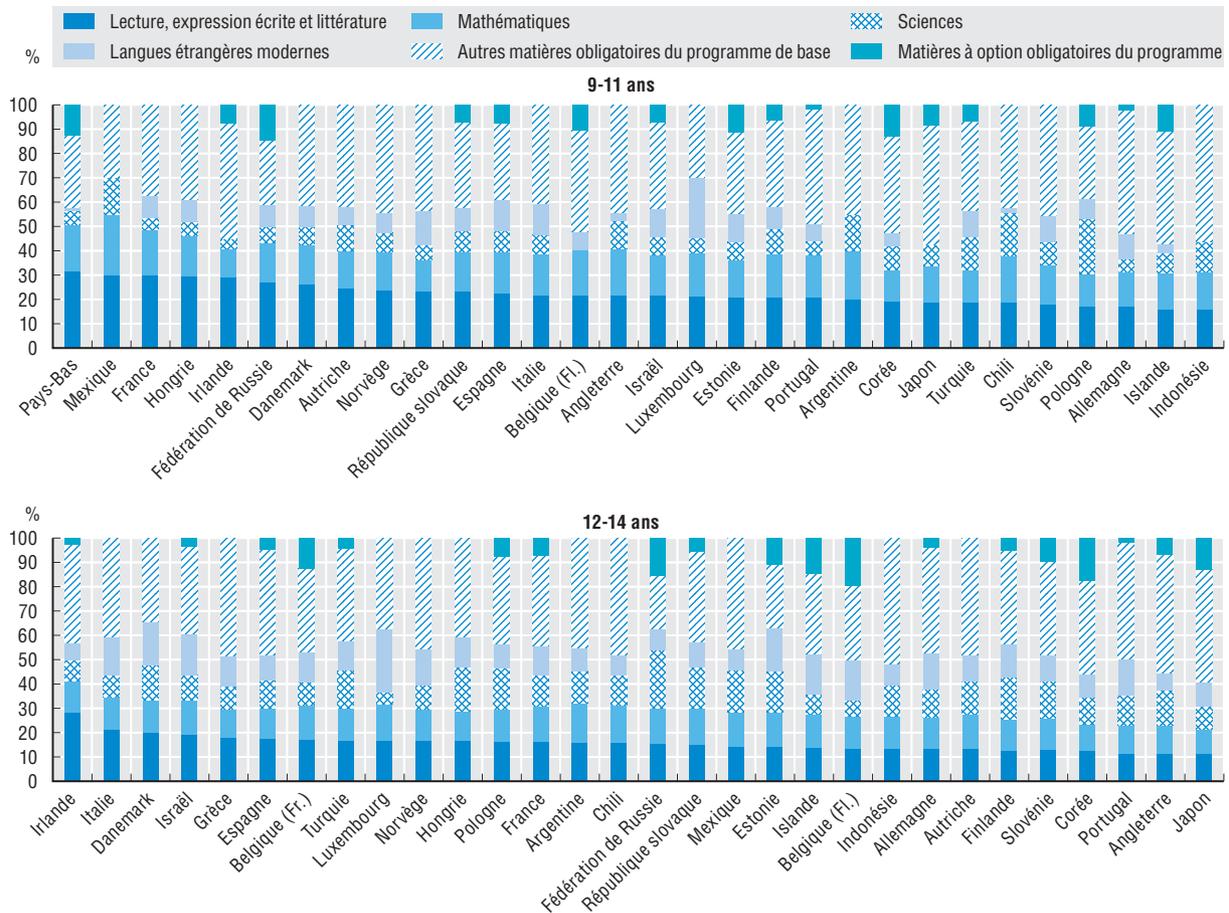
Ce graphique montre le nombre d'heures de cours prévues dispensées aux élèves âgés de 7 à 14 ans (temps d'enseignement obligatoire auquel sont tenus les établissements scolaires publics et temps d'enseignement non obligatoire).



Source : OCDE (2011), Regards sur l'éducation 2011, tableau D1.1, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932471991>.

Graphique 4.2. Heures de cours par matière (2009)

Ces graphiques montrent le pourcentage d'heures de cours obligatoires consacrées à chaque matière.



Source : OCDE (2011), Regards sur l'éducation 2011, tableaux D1.2a et D1.2b, voir : <http://dx.doi.org/10.1787/888932472010> et <http://dx.doi.org/10.1787/888932472029>.



Extrait de :
Education at a Glance 2011
Highlights

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/eag_highlights-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Combien de temps les élèves passent-ils en classe ? », dans *Education at a Glance 2011 : Highlights*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eag_highlights-2011-29-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.